Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_149-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 10 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 4 décembre 2025 Publication de la convocation le : 5 décembre 2025

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Simone JOURAND a donné procuration à M. Michel COLLOREC
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 15 DEC. 2025
Date de publication : 15 DEC. 2025

Délibération n° 2025-149 : Plan de financement « services cyclables »
Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Afin de mieux répondre aux besoins des cyclotouristes en itinérance en Cornouaille, la Destination Quimper Cornouaille a fait appel au bureau d'étude SOLCY pour travailler sur le jalonnement des services vélo le long des itinéraires structurant de Cornouaille.

Le bureau d'étude a fait un état des lieux global des services sur la Cornouaille et a déterminé des recommandations pour chaque territoire d'EPCI.

En Cap Sizun l'étude s'est concentrée sur la V45, sur laquelle certains pôles de services ont été identifiés. Sur la commune d'Audierne ont été identifiés une halte-repos complète et deux aires de service touristique notamment. Une des deux aires avait déjà été identifiée en interne avant l'étude SOLCY, les aménagements ont donc déjà été réalisés.
Quant à la deuxième Aire de service touristique, située proche du centre-ville, aucun aménagement n'avait été identifié à ce stade. La commune d'Audierne souhaite donc compléter l'ensemble de ses pôles de services et sollicite l'aide de la Région pour compléter le maillage en suivant les recommandations du bureau d'étude SOLCY.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_149-DE

Ainsi la commune d'Audierne envisage l'acquisition de mobilier : quatre appuis-vélos, quatre boxes à vélos et ses accessoires, ainsi que deux tables de pique-nique.

Les objectifs du projet sont :

- Sensibiliser les visiteurs itinérants à la préservation de l'environnement et aux gestes de bonnes pratiques.
    - *Encourager le rayonnement des visiteurs vers les sites d'intérêts touristiques et patrimoniales de la Destination Quimper Cornouaille ;*
    - *Inciter les visiteurs à découvrir le territoire via les mobilités douces ;*
    - *Inciter au développement touristique local ;*
    - ➢ *Faire écho aux démarches de préservation de l'environnement du Comité Régional du Tourisme de Bretagne et suivre les préconisations de la région Bretagne.*

- Organiser l'accueil des cyclotouristes en itinérance : accueil de qualité, services disponibles et diffusion de l'information.
    - *Améliorer et structurer l'itinérance des visiteurs en fournissant des services adaptés ;*
    - ➢ *Suivre les préconisations du bureau d'études SOLCY.*

Des financements peuvent être sollicités pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellés	**Montants HT**	**Libellés**	**Taux**	**Montants**
Mobilier, aménagements, boxes, appui-vélos, travaux de pose et d'aménagement	10 738,36 €	Conseil Régional - "Amélioration des services cyclables"	60%	6 443,02 €
		Autofinancement	40%	4 295,34 €
TOTAL	**10 738,36 €**	**TOTAL**	**100%**	**10 738,36 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le plan de financement pour les « services cyclables » ;
- Autoriser la demande de financement ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS